

AVIS PUBLIC

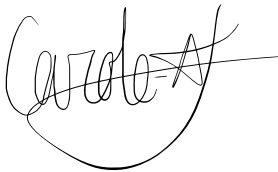
PROMULGATION

RÈGLEMENT 243-2023

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Victor par la soussignée, directrice générale de la Municipalité :

- QUE le *Règlement numéro 243-2023 portant sur la Renaturalisation des rives et la protection du Lac Fortin* a été adopté par le conseil municipal en date du 11 septembre 2023;
- QUE le présent règlement est entré en vigueur le 11 septembre 2023,
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Victor, ce 15 septembre 2023.



Carole-Anne Jacques

Directrice générale